

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM072/2025

Acte publié le

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Enfouissement des réseaux BT et télécom
Route de Bordeaux RD 489**

0 6 MAI 2025

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;
VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société RAMPA en date du 29 avril 2025 ;

VU l'avis du Département en date du 5 mai 2025 ;

CONSIDERANT que des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom seront réalisés route de Bordeaux entre l'avenue Benoît Launay (RD 30) et les limites d'agglomération côté Vaugneray ;
CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Du mercredi 21 mai 2025 au lundi 18 août 2025, la chaussée sera réduite route de Bordeaux (RD489) entre l'avenue Benoît Launay (RD30) et les limites d'agglomération côté Vaugneray.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée avec alternat par feux et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- le service environnement de la CCVL,
- le service voirie sud du Département,
- la société RAMPA.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 5 mai 2025

Bernard ROMMER, Maire

